

FICHE DE CANDIDATURE

(En application de l'arrêté du 31 octobre 2001 fixant les modalités de recensement des enseignants-chercheurs optant pour la procédure spécifique d'avancement de grade) – modification en novembre 2021 en cours de publication

Je, soussigné(e) :

⇒ **NOM D'USAGE** :

⇒ **Prénom** :

⇒ **Nom de famille** (*si différent*) :

⇒ Date de naissance :

⇒ Numéro d'immatriculation de l'éducation nationale (**NUMEN**) :

⇒ Grade : sélectionner votre grade Échelon : à compter du :

⇒ Section du Conseil national des universités :

⇒ Adresse électronique :

Affecté à (*nom de l'établissement d'affectation*)

exerçant les fonctions suivantes, ouvrant droit à la procédure spécifique d'avancement de grade (*cocher la case correspondante*) :

- président ou directeur d'établissement public d'enseignement supérieur ;
- vice-président d'université ;
- directeur d'unité de formation et de recherche ;
- directeur d'institut ou d'école, au sens de l'article L.713-1 du code de l'éducation, au sein d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;
- directeur de regroupement de composantes, au sens de l'article L.713-1 du code de l'éducation, au sein d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;
- directeur adjoint d'établissement public d'enseignement supérieur ;
- directeur de services communs d'université ;
- directeur de la recherche ou des études d'établissement public d'enseignement supérieur ;
- directeur de centre d'enseignement et de recherche de l'École nationale supérieure d'arts et métiers ;
- directeur de département d'institut national des sciences appliquées ;
- chef de département d'institut universitaire de technologie ;
- délégué régional académique à la recherche et à l'innovation (ex DRRT) ;
- directeur de groupement d'intérêt public ;
- directeur d'un établissement public autre que d'enseignement supérieur ;
- autres fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche, exercées en position d'activité ou de détachement auprès de services de l'État, d'autorités administratives indépendantes, d'autres administrations françaises et étrangères ou d'organisations européennes ou internationales :

Fonctions : établissement d'exercice :

déclare opter pour la procédure spécifique d'avancement de grade des enseignants-chercheurs et certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées ci-dessus.

Fait à :

le :

Signature (*obligatoire*) :

PS : Cette option vous exclut de l'avancement de droit commun, au titre de la campagne 2022

La présente déclaration doit être envoyée à l'adresse suivante : avancement.specifique@education.gouv.fr, avec copie au service des personnels de votre établissement d'affectation au plus tard le vendredi 10 décembre 2021

Il est demandé de joindre une justification des fonctions exercées (arrêté de nomination, de détachement, délibération du conseil d'administration...)